

A.C.L.

Société par actions simplifiée au capital de 3 763 420,00 euros
Siège social : Angle Avenue de l'Argonne et 2 Chemin de la Poudrière, 33700 MÉRIGNAC
401 588 652 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2026

AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale **décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 213 081,79 euros de la manière suivante :**

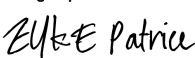
Bénéfice de l'exercice	213 081,79 euros
En totalité au compte « autres réserves »	213 081,79 euros
<i>Qui s'élève ainsi à 11 729 796,24 euros</i>	

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Signé en la forme électronique.

CERTIFIÉ CONFORME

Signé par :

F9F5B9DB8D0F486...

Monsieur Patrice ZYKE
Le Président

Comptes annuels

Signé par :

F9F5B9DB8D0F486...

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	918,28	918,28		
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	3 816 509,67		3 816 509,67	3 816 509,67
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	3 817 427,95	918,28	3 816 509,67	3 816 509,67
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	164 597,25		164 597,25	40 179,55
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	8 439 507,75		8 439 507,75	8 234 553,67
	Charges constatées d'avance	1 904,90		1 904,90	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	3 634 665,64		3 634 665,64	8 507 568,94
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	179 565,43		179 565,43	205 384,59
	Total de l'actif circulant (IV)	12 420 240,97		12 420 240,97	16 987 686,75
	Frais d'émission des emprunts (V)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	16 237 668,92	918,28	16 236 750,64	20 804 196,42

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	798 971,41	847 859,70

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 3 763 420,00) Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation Ecart d'équivalence	3 763 420,00	3 763 420,00
	RESERVES		
	Réserve légale	376 342,00	376 342,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	11 516 714,45	16 317 722,81
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	213 081,79	198 991,64
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	15 869 558,24	20 656 476,45
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	799,18	
	Emprunts et dettes financières divers (2)	59 121,74	9 340,72
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 340,08	4 430,08
	Dettes fiscales et sociales	228 002,96	120 707,52
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	74 928,44	13 241,65
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	367 192,40	147 719,97
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	16 236 750,64	20 804 196,42
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		213 081,79	198 991,64
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		367 192,40	138 379,25
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	
		12 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	1 009 326,49	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	1 009 326,49	100,00
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	384,74	0,04
	Total des produits d'exploitation	1 009 711,23	100,04
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	39 538,67	3,92
PRODUITS FINANCIERS	Impôts, taxes et versements assimilés	13 781,45	1,37
	Salaires	663 813,66	65,77
	Cotisations sociales	288 983,79	28,63
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
	Autres charges	6,26	
	Total des charges d'exploitation	1 006 123,83	99,68
	RESULTAT D'EXPLOITATION	3 587,40	0,36
CHARGES FINANCIERES	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
	De participation	204 367,61	20,25
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	127 233,58	12,61
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
PRODUITS OPÉRA. COMM.	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Total des produits financiers	331 601,19	32,85
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		331 601,19	32,85
RESULTAT COURANT avant impôts		335 188,59	33,21
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats		20 863,80	2,07
Impôts sur les bénéfices		101 243,00	10,03
Total des produits		1 341 312,42	132,89
Total des charges		1 128 230,63	111,78
RESULTAT DE L'EXERCICE		213 081,79	21,11

		31/12/2024	
		12 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	970 954,46	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	970 954,46	100,00
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	2 276,64	0,23
	Total des produits d'exploitation	973 249,47	100,24
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	27 770,35	2,86
PRODUITS FINANCIERS	Impôts, taxes et versements assimilés	9 601,87	0,99
	Salaires	628 346,16	64,71
	Cotisations sociales	304 773,43	31,39
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
	Autres charges	1,12	
	Total des charges d'exploitation	970 492,93	99,95
	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 756,54	0,28
CHARGES FINANCIERES	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
	De participation	196 240,32	20,21
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
PRODUITS OPÉRA. COMM.	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Total des produits financiers	196 240,32	20,21
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	5,22	
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	5,22	
RESULTAT FINANCIER		196 235,10	20,21
RESULTAT COURANT avant impôts		198 991,64	20,49
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
Total des produits		1 169 489,79	120,45
Total des charges		970 498,15	99,95
RESULTAT DE L'EXERCICE		198 991,64	20,49

Annexe des comptes annuels

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2025** dont le total est de **16 236 751** Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de **213 082** Euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changements de méthodes

Le changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, lié au nouveau règlement ANC se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Faits caractéristiques de l'exercice

Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre les sociétés du groupe et la SAS ACL avec effet au 01/01/2011 pour une durée de 5 ans avec tacite reconduction.

Durant cette période, la SAS ACL est seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble du groupe formé entre elle et les autres sociétés.

En application de ladite intégration fiscale, les sociétés du groupe versent à la SAS ACL des sommes égales à l'impôt sur les sociétés qu'elles auraient dûes verser si elles étaient imposées séparément.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place en en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Titres de participation

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis. Ils ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	918,28					918,28
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	918,28					918,28
FINANCIERES	Participations	3 816 509,67					3 816 509,67
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 816 509,67					3 816 509,67
TOTAL		3 817 427,95					3 817 427,95

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d'amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025	
					Dotations	Diminutions			
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement								
	Fonds commercial								
	Autres immobilisations incorporelles								
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
CORPORELLES	Terrains								
	Constructions sur sol propre								
	sur sol d'autrui								
	instal. agencement aménagement								
	Instal technique, matériel outillage industriels								
	Autres Instal, agencement, aménagement divers								
	Matériel de transport								
Matériel de bureau, mobilier				918,28			918,28		
Emballages récupérables et divers									
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					918,28			918,28	
TOTAL						918,28			918,28

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement des amortiss ment à la fin de l'exerci
	Différentiel de durée et	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionn	Différentiel de durée et	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionn	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SARL AQUA CONFORT LOISIRS		5 973 858,03	100,00	120 059,15
SARL AQUA ESPACE ET ACCESSOIRES		1 213 842,86	100,00	7 835,10
SAS LE COMPTOIR DE LA PISCINE ET ARROSAGE		2 335 845,82	100,00	20 949,69
SAS AQUA CONFORT LOISIRS 31		1 120 626,46	99,33	25 792,55
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

--

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	164 597,25	164 597,25	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 410,38	2 410,38	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	8 437 097,37	630 058,88	7 807 038,49
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	1 904,90	1 904,90	
TOTAL DES CREANCES		8 606 009,90	798 971,41	7 807 038,49
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	799,18	799,18		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 340,08	4 340,08		
	Personnel et comptes rattachés	11 932,67	11 932,67		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 489,82	63 489,82		
	Impôts sur les bénéfices	106 894,00	106 894,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	34 915,14	34 915,14		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 771,33	10 771,33		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	59 121,74	59 121,74		
	Autres dettes	74 928,44	74 928,44		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		367 192,40	367 192,40		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		9 121,74			

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		527 173
Autres créances clients		164 597
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	164 597	
Autres créances		362 576
INTERETS COURUS A RECEVOIR	204 368	
INTERETS A PERCEVOIR ORADEAVIE	158 208	



ACL

Société par actions simplifiée

Angle Avenue de l'Argonne et

2 chemin de la poudrière

33700 MERIGNAC

Exercice clos le 31 décembre 2025

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

VILLENEUVE SUR LOT

1, Rue du Chevron d'Or
CS 50097 - Pujols

47300 VILLENEUVE SUR LOT

AGEN

1456, Avenue de Colmar
47000 AGEN

Tel : 05 53 69 04 50

S.A.R.L. au capital de 276 500€

R.C.S. Agen N°520 319 138

N° intracom. : FR58 520 319 138

Société de commissariat aux comptes membre
de la compagnie régionale de Grande Aquitaine

ACL

Société par actions simplifiée

Angle Avenue de l'Argonne et

2 chemin de la poudrière

33700 MERIGNAC

Exercice clos le 31 décembre 2025

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Madame, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ACL, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Changements de méthodes » de la rubrique « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels relative au changement de méthode comptable lié à l'application du nouveau règlement comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des modalités d'évaluation des titres de participation à la clôture de l'exercice, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

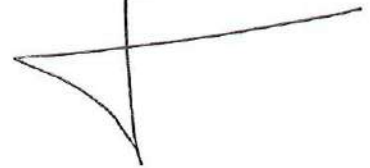
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 10 juin 2026

@COM.AUDIT SUD,
JEAN-MARC TONON
COMMISSAIRE AUX COMPTES



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	918,28	918,28		
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	3 816 509,67		3 816 509,67	3 816 509,67
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	3 817 427,95	918,28	3 816 509,67	3 816 509,67
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	164 597,25		164 597,25	40 179,55
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	8 439 507,75		8 439 507,75	8 234 553,67
	Charges constatées d'avance	1 904,90		1 904,90	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres	3 634 665,64		3 634 665,64	8 507 568,94
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités				
		179 565,43		179 565,43	205 384,59
	Total de l'actif circulant (IV)	12 420 240,97		12 420 240,97	16 987 686,75
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	16 237 668,92	918,28	16 236 750,64	20 804 196,42
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				
	(2) dont créances à moins d'un an				

798 971,41

847 859,70

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital (dont versé 3 763 420,00)	3 763 420,00	3 763 420,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	376 342,00	376 342,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	11 516 714,45	16 317 722,81
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	213 081,79	198 991,64
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	15 869 558,24	20 656 476,45
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	799,18	
	Emprunts et dettes financières divers (2)	59 121,74	9 340,72
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 340,08	4 430,08
	Dettes fiscales et sociales	228 002,96	120 707,52
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	74 928,44	13 241,65
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes⁽¹⁾ (IV)	367 192,40	147 719,97
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	16 236 750,64	20 804 196,42
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	367 192,40	138 379,25
	(2) Dont emprunts participatifs		

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024	
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	1 009 326,49	100,00	970 954,46	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	1 009 326,49	100,00	970 954,46	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			2 276,64	0,23
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits	384,74	0,04	18,37	
	Total des produits d'exploitation	1 009 711,23	100,04	973 249,47	100,24
	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes	39 538,67	3,92	27 770,35	2,86
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 781,45	1,37	9 601,87	0,99
PRODUITS FINANCIERS	Salaires	663 813,66	65,77	628 346,16	64,71
	Cotisations sociales	288 983,79	28,63	304 773,43	31,39
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
	Autres charges	6,26		1,12	
	Total des charges d'exploitation	1 006 123,83	99,68	970 492,93	99,95
	RESULTAT D'EXPLOITATION	3 587,40	0,36	2 756,54	0,28
CHARGES FINANCIERES	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participation	204 367,61	20,25	196 240,32	20,21
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	127 233,58	12,61		
	Autres intérêts et produits assimilés				
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
CHARGES FINANCIERES	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers	331 601,19	32,85	196 240,32	20,21
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilés			5,22	
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières			5,22	
RESULTAT FINANCIER		331 601,19	32,85	196 235,10	20,21
RESULTAT COURANT avant impôts		335 188,59	33,21	198 991,64	20,49
Produits exceptionnels					
Charges exceptionnelles					
RESULTAT EXCEPTIONNEL					
Participation des salariés aux résultats		20 863,80	2,07		
Impôts sur les bénéfices		101 243,00	10,03		
Total des produits		1 341 312,42	132,89	1 169 489,79	120,45
Total des charges		1 128 230,63	111,78	970 498,15	99,95
RESULTAT DE L'EXERCICE		213 081,79	21,11	198 991,64	20,49

Règles et Méthodes Comptables

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2025** dont le total est de **16 236 751** Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de **213 082** Euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changements de méthodes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement N°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Règles et Méthodes Comptables

En conséquence, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis selon les dispositions de ce règlement. Il convient de noter que cette mise à jour réglementaire constitue une modification obligatoire des règles de présentation et d'évaluation des états financiers, sans qu'il s'agisse d'un changement volontaire de méthode comptable, tel que défini par l'article 1 22-2 du PCG.

Les principales modifications ayant une incidence sur la présentation des états financiers sont les suivantes :

1. Nouvelle définition du résultat exceptionnel :

- Subventions d'investissement : La quote-part des subventions d'investissement, précédemment comptabilisé dans le résultat exceptionnel sous les comptes 777x, doit désormais être inscrite en résultat d'exploitation sous les comptes 747x.
- Plus-ou moins-values de cession des actifs immobilisés : Le résultat de cession (ou de mie au rebus) des actifs immobilisés précédemment comptabilisé dans le résultat exceptionnel sous les comptes 775x et 675x, doit désormais être inscrit en résultat d'exploitation sous les comptes 757x et 657x (ou 767x et 667x selon les cas).
- Seules les conséquences des événements ayant le caractère exceptionnel pourront être comptabilisées en produits ou charges exceptionnelles.

2. Suppression des comptes de transferts de charges :

- Cette suppression a pour effet une réaffectation des charges et produits. Les impacts se traduisent par une diminution des charges (notamment celles liées au personnel), entraînant une augmentation des ressources d'exploitation.

S'agissant de la présentation du bilan et du compte de résultat, les principaux changements concernent :

- Les frais d'établissement qui ne sont plus compris dans les immobilisations incorporelles mais constituent une ligne propre à l'actif ;
- Les charges constatées d'avance qui sont intégrées dans les créances ;
- La partie relative aux opérations exceptionnelles du compte de résultat qui se limite désormais à 2 lignes (charges et produits exceptionnels).

Compte comptable 2024	Intitulé	Compte comptable 2025	Solde N	Solde N-1	Variation
791400	Transfert Chgs	649000	-379.44	-2276.64€	1897.2€

Faits caractéristiques de l'exercice

Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre les sociétés du groupe et la SAS ACL

Règles et Méthodes Comptables

avec effet au 01/01/2011 pour une durée de 5 ans avec tacite reconduction.

Durant cette période, la SAS ACL est seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble du groupe formé entre elle et les autres sociétés.

En application de ladite intégration fiscale, les sociétés du groupe versent à la SAS ACL des sommes égales à l'impôt sur les sociétés qu'elles auraient dûes verser si elles étaient imposées séparément.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Titres de participation

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis. Ils ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances

Règles et Méthodes Comptables

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal, agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	918,28					918,28
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	918,28					918,28
FINANCIERES	Participations	3 816 509,67					3 816 509,67
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 816 509,67					3 816 509,67
TOTAL		3 817 427,95					3 817 427,95

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06								
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sold'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Autres Instal, agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier				918,28			918,28
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				918,28			918,28
TOTAL					918,28			918,28

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement des amortiss ment à la fin de l'exerci
	Différentiel de durée et	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionn	Différentiel de durée et	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionn	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Filiales et participations



A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SARL AQUA CONFORT LOISIRS	5 973 858,03	100,00	2 498 136,00	2 498 136,00	1 244 768,40
SARL AQUA ESPACE ET ACCESSOIRES	1 213 842,86	100,00	826 273,67	826 273,67	1 964 594,47
SAS LE COMPTOIR DE LA PISCINE ET ARROSAGE	2 335 845,82	100,00	464 700,00	464 700,00	4 520 449,57
SAS AQUA CONFORT LOISIRS 31	1 120 626,46	99,33	14 900,00	14 900,00	438 494,72
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	0 644 173,1	399,33	3 804 009,67	3 804 009,67	8 168 307,16
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	0 644 173,1	399,33	3 804 009,67	3 804 009,67	8 168 307,16
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SARL AQUA CONFORT LOISIRS		12 091 883,07	120 059,15		
SARL AQUA ESPACE ET ACCESSOIRES		7 818 545,63	7 835,10		
SAS LE COMPTOIR DE LA PISCINE ET ARROSAGE		4 651 947,23	20 949,69		
SAS AQUA CONFORT LOISIRS 31		1 693 018,17	25 792,55		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		6 255 394,1	174 636,49		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		6 255 394,1	174 636,49		

Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SARL AQUA CONFORT LOISIRS		5 973 858,03	100,00	120 059,15
SARL AQUA ESPACE ET ACCESSOIRES		1 213 842,86	100,00	7 835,10
SAS LE COMPTOIR DE LA PISCINE ET ARROSAGE		2 335 845,82	100,00	20 949,69
SAS AQUA CONFORT LOISIRS 31		1 120 626,46	99,33	25 792,55
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	164 597,25	164 597,25	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnelet comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 410,38	2 410,38	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	8 437 097,37	630 058,88	7 807 038,49
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	1 904,90	1 904,90	
TOTAL DES CREANCES		8 606 009,90	798 971,41	7 807 038,49
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	799,18	799,18		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 340,08	4 340,08		
	Personnelet comptes rattachés	11 932,67	11 932,67		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 489,82	63 489,82		
	Impôts sur les bénéfices	106 894,00	106 894,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	34 915,14	34 915,14		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 771,33	10 771,33		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	59 121,74	59 121,74		
	Autres dettes	74 928,44	74 928,44		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		367 192,40	367 192,40		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		9 121,74			

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		527 173
Autres créances clients		164 597
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	164 597	
Autres créances		362 576
INTERETS COURUS A RECEVOIR	204 368	
INTERETS A PERCEVOIR ORADEAVIE	158 208	

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		80 822,00	46,5643	3 763 420,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		80 822,00	46,5643	3 763 420,00

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		96 427
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNISSEURS F N P	4 340	4 340
Dettes fiscales et sociales PROVISION S/ CONGES PAYES ORG. SOCIAUX - CH.A.P ET P.A.R PROV CHARGES PATRONALES SUR CP	11 933 590 4 636	17 159
Autres dettes CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	74 928	74 928

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/202	Affectation du résultat N-1	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice	Capitaux propres clôture 31/12/202
Capital social	3 763 420,00				3 763 420,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	376 342,00				376 342,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	16 317 722,81	(4 801 008,36)			11 516 714,45
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	198 991,64	(198 991,64)		213 081,79	213 081,79
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	20 656 476,45	(5 000 000,00)		213 081,79	15 869 558,24

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués 5 000 000,00

¹dont dividende provenant du résultat n-1 5 000 000,00

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 5 656 476,45

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 5 656 476,45

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (d 786 918,21)

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Honoraire des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
ACOM							
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraire des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraire afférent à la certification des comptes	7 414,58	7 233,46	100,00	100,00				
Honoraire afférent à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraire afférent aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	7 414,58	7 233,46	00,0	00,0				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraire des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraire des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Produits et Charges exceptionnels au 31/12/2025

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		